


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



29508



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/UAP/170  
10 octobre 1968  
Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cycle d'études sur les méthodes  
et procédures destinées à améliorer  
l'administration du personnel  
Addis-Abéba, 7 - 15 octobre 1968

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS  
D'UN SERVICE DE PERSONNEL

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS D'UN SERVICE DE PERSONNEL

### Exposé introductif à la Session<sup>1/</sup>

#### I. LA MISSION

La gestion du personnel réclame des compétences particulières qui s'exercent dans un service spécialisé.

##### Les objectifs

1. Procurer à l'Etat le plus important de ses moyens d'action : le personnel.
2. Assurer la gestion de ce personnel.

Les services de personnels comprennent généralement :

- les services centraux dont le rôle est de concevoir, prévoir, coordonner, contrôler en matière de Fonction publique, qui établissent les statuts, les grilles indiciaires;
- les services centraux et extérieurs qui administrent le personnel conformément aux statuts généraux et particuliers et aux exigences du service public.

#### II. LE FONCTIONNAIRE

Le Fonctionnaire est un agent qui occupe un emploi permanent dans un service public géré par une collectivité administrative.

Il ne peut supporter de responsabilités politiques.

Il est payé sur des crédits budgétaires.

La notion de permanence de l'emploi et de stabilité dans la fonction postule l'existence d'un statut garant des droits, devoirs et obligations.

L'Auxiliaire est un agent utilisé temporairement pour des besoins provisoires.

En principe, il doit tenir un emploi ne figurant pas dans les cadres permanents de l'administration. Il peut être recruté pour assurer un remplacement.

Les auxiliaires ne doivent être utilisés que dans les emplois subalternes.

---

<sup>1/</sup> Cette note a été rédigée par M. l'Inspecteur général Chassaing, du Ministère des P&T, Paris.

### III. LES PROBLEMES POSES PAR L'EXISTENCE DE FONCTIONNAIRES

Il y a

- un problème politique

- les fonctionnaires sont des citoyens comme les autres, ils ont l'exercice de leurs droits politiques;
- les fonctionnaires doivent-ils constituer une classe privilégiée dans la nation?
- l'exercice de la Fonction publique est-il compatible avec certaines opinions politiques?

- un problème technique

qui porte sur

- la détermination des besoins (évaluation des emplois);
- les méthodes de recrutement;
- les méthodes de gestion;
- la formation;

- un problème financier

- quelle part du revenu national faut-il consacrer à la Fonction publique?
- question qui soulève aussi l'aspect économique du problème;

- un problème social

- beaucoup de fonctionnaires mal payés ou peu de fonctionnaires bien payés?.
- dans tous les pays du monde : extension des activités de l'Etat et complexité croissante des tâches mais cependant double effort de valoriser la Fonction publique et de réduire le nombre des fonctionnaires. Certaines interférences politiques ou sociales ne permettent pas toujours d'obtenir les résultats souhaités.

### IV. L'ORGANISATION DES SERVICES DE PERSONNEL

L'organisation des services de personnel dépend :

- de la structure administrative générale;
- de l'ampleur et de la diversité des corps de fonctionnaires à administrer;
- des besoins plus ou moins grands en fonctionnaires sur le plan local;
- des moyens matériels utilisés pour la gestion : moyens traditionnels, moyens électroniques.

Faut-il avoir une gestion concentrée ou déconcentrée?

Peut-on déconcentrer la gestion et simultanément centraliser les opérations techniques de gestion, paye par exemple?

+ + +

Tels sont les thèmes des débats et réflexions de cette session.

-----